GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cr
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe par bandes régulières	cpb
Coupe progressive d'ensemencement	cpe
Coupe à diamètre limite	cdl
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir	cdd
Coupe en arbustaie	cra
Coupe partielle (préciser en 6 jiffes)	br2
Plantation à racines nues	pn
Plantation en récipients	pr
Plantation de boutures	pb
Ensemencement	es
Entretien commercial	ec
Récolte dans les tailles basses (décrire ci-libres)	ecl

N.B. Ces interventions excluent les perturbations et leur origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — (source essence compagne prédominante)	R (SB)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (SB)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin gris	R (PG)
— — à épinette grise	R (EG)
— — à thuya (cèdre)	R (CE)
— — à mélèze	R (MZ)
— — (plantation)	R p
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)	E (E)
— — (source essence compagne prédominante)	E (SB)
— — à thuya (cèdre)	E (CE)
— — à mélèze	E (MZ)
— — à sapin	E (SB)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin gris	E (PG)
— — à épinette grise	E (EG)
— — à sapin et/ou épinette	E (S)
— — à sapin et/ou épinette blanche	E (SB)
— — (plantation d'épinette blanche)	E p
— — (plantation d'épinette noire)	E pN p
— — (plantation d'épinette rouge)	E pR p
Sapinière	S
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la partie résineuse	S (S)
— — (source essence compagne prédominante)	S (SB)
— — à thuya (cèdre)	S (CE)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à épinette grise	S (EG)
— — à mélèze	S (MZ)
Pinède à pin blanc	PB
— — — pure pin rouge	PB (PR)
— — — et/ou rouge (pin occupant plus de 75% de la portion résineuse)	Pb (R)
— — — (source essence compagne prédominante)	Pb (S)
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (CE)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — avec sapin	Pb (SB)
— — — avec pin gris	Pb (PG)
— — — avec peuplier	Pb (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	P.B p
Pinède à pin rouge	PR
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (R)
— — — (source essence compagne prédominante)	Pr (SB)
— — — avec thuya (cèdre)	Pr (CE)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — avec sapin	Pr (SB)
— — — avec pin blanc	Pr (PB)
— — — avec peuplier	Pr (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	P.R p
Pinède à pin gris	PG
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (G)
— — — (source essence compagne prédominante)	Pg (SB)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (CE)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec sapin	Pg (SB)
— — — avec pin blanc	Pg (PB)
— — — avec peuplier	Pg (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	P.G p
Pinède à pin gris	PG
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (G)
— — — (source essence compagne prédominante)	Pg (SB)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (CE)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec sapin	Pg (SB)
— — — avec pin blanc	Pg (PB)
— — — avec peuplier	Pg (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	P.G p
Pinède à pin gris	PG
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (G)
— — — (source essence compagne prédominante)	Pg (SB)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (CE)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec sapin	Pg (SB)
— — — avec pin gris	Pg (PG)
— — — avec peuplier	Pg (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	P.G p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — (source essence compagne prédominante)	C (SB)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (MZ)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	T.O p
Prucheraie	Pr
— — (la prucha occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — (source essence compagne prédominante)	Pr (SB)
— — à thuya (cèdre)	Pr (CE)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — à mélèze	Pr (MZ)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — à pin rouge	Pr (PR)
— — à pin gris	Pr (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
Mélèzin	Mz
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Mz (Mz)
— — (source essence compagne prédominante)	Mz (SB)
— — à thuya (cèdre)	Mz (CE)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Mz (E)
— — à sapin	Mz (SB)
— — à pin blanc et/ou rouge	Mz (PB)
— — à pin rouge	Mz (PR)
— — à pin gris	Mz (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Mz (S)
— — (plantation de mélèze japonais)	Mz j
— — (plantation de mélèze hybride)	Mz p
— — (plantation de mélèze sibérien)	Mz s

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tolérance au feu	Tolérance au dépérissement
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	F (PG)	F (PG)
— — — — avec pin blanc	F (PB)	F (PB)
— — — — avec pin rouge	F (PR)	F (PR)
— — — — avec sapin	F (S)	F (S)
— — — — avec sapin	F (S)	F (S)
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	B (E)	B (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	B (E)	B (E)
— — — — avec épinette grise	B (EG)	B (EG)
— — — — avec pin blanc	B (PB)	B (PB)
— — — — avec pin rouge	B (PR)	B (PR)
— — — — avec sapin	B (S)	B (S)
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc	B (PB)	B (PB)
— — — — avec pin rouge	B (PR)	B (PR)
— — — — avec sapin	B (S)	B (S)
Peuplerraie avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)
— — — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)
— — — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — — avec épinette	Pe (E)	Pe (E)
Peuplier à feuilles grandes	Pg	Pg (PG)
Peuplier faux-tremble	Pt	Pt (PG)
— — à pin blanc	Pt (PB)	Pt (PB)
— — à pin rouge	Pt (PR)	Pt (PR)
Mélangés à tolérance intermédiaire	M (T)	M (PG)
— — — sur station humide	M (H)	M (PG) (H)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F i
— — d'essences tolérantes	F t
— — d'essences humides	F h
— — (plantation)	F p
Bouleau à bouleau blanc	BJ
— — à bouleau jaune	BJ
— — (plantation)	B p
Peuplerraie	Pe
Peuplier faux-tremble	Pt
Érablière	Er
— — à bouleau blanc	Er Bb
— — à bouleau jaune	Er Bj
— — à hêtre	Er H
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er F
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er F t
Plantation d'érable à sucre	Er S p
— — de bouleau blanc	Bb p
— — de bouleau jaune	Bj p
— — de peuplier	Pe p
— — de peuplier hybride	Pe h p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnoé et semi-désnoé sec
Désnoé et semi-désnoé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, sablière, carrière de sable, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par éclaircie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE DIÈME
0 (ans)	0-50 ans
30	41-80
50	61-100
70	81-120
90	91-140
120	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30(ans)	30-70 (ans)
80-50	50-80
90-50	50-90
120-50	50-120
120-70	70-120

FORÊT IRRÉGULIÈRE

JIn jeune irrégulière : Plus d'dominance de haut tallons, majorité des tiges ainsi C<150 cm.
Irrégulière : Plusieurs peuplements, majorité des tiges ainsi C≥150 cm.
VIn vieux irrégulière : Plusieurs peuplements, majorité des tiges ainsi C≥150 cm.
Irrégulière : Plusieurs peuplements, majorité des tiges ont plus de 50 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	0m-7m 1	7m-12m 2	12m-17m 3	17m-22m 4	22m-27m 5	27m-Max 6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 90 %	**
Abrupte	91 % et plus	***

Superficie entourée de pentes > 91 %

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C5 (d 50 m) — S = défoliation, 1 = classe de pente, E = classe d'âge, 3 = groupement d'essences, C = classe de hauteur, 5 = classe de densité, (d 50 m) = sous groupe d'essences

S C5 d48 D3 — S = classe de pente, C = classe d'âge, 5 = groupement d'essences, d = origine, 48 = classe de hauteur, D = classe de densité, 3 = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'AM. FOR. : PERRÉAULT, ET ASS. (PARTIELLE)
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'AM. FOR. : FORTIN WALSH ET ASS. (PARTIELLE)
SIGNATURE :

Carte forestière : Photographie aérienne : 1981
Année de publication : 1982
Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 7
Unité de gestion — 71
Unité d'aménagement — 1*

Unité de sondage

Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 15
Concessionnaire ou autres — 04*

Bassin hydrographique — 305
Bassin primaire
Bassin secondaire — 01*

Unité de gestion privée

Municipalité — 00
Division de recensement — 000
Municipalité
Cadastre

Parcelle — 1120 *

Région écologique — 31*

M.R.C. 760 PONTIAC *

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1 /A /82
Déclinaison magnétique : 14 ° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-K-14 S.E.	31-K-15 S.O. S.E.	31-K-16 S.O.
31-K-11 N.E. S.E.	31-K-10 N.O. N.E. S.E.	31-K-9 N.O. S.O.
31-K-6 N.E.	31-K-7 N.O. N.E.	31-K-8 N.O.

31 K/10 N.E.

Comp. forestière : 8024-8919 - 9228 - 9648 - 6013-6507

A jour : avril 1994

UG-71, 73

2

47